

tiens à savoir la cause des retards apportés à l'exécution de ces travaux.

L'honorable M. EMMERSON : Il s'agit de travaux considérables. Ce crédit est affecté à la construction de nombre de bâtiments tels qu'atelier de réparation des machines, dépôt des locomotives, atelier de réparation des voitures de chemin de fer, dépôt de l'outillage de secours, magasin pour le service des travaux, bureaux, salle de bagages, bâtiments tous compris dans cette dépense.

Les travaux sont en cours d'exécution. Le bâtiment de la gare, il est vrai, n'est pas encore construit, mais il n'est pas d'urgence aussi pressante que les autres travaux. On ne saurait reprocher au ministère de retard à cet égard. L'atelier de réparation des machines et les ateliers de réparation des wagons sont de première urgence.

M. SAMUEL HUGHES : Le ministre a-t-il fait dresser un plan ou devis relativement aux gares sur le parcours de l'Intercolonial?

L'honorable M. EMMERSON : Nous avons bien dressé un plan général, uniforme pour les petites haltes sur le parcours de la ligne ; mais quant aux stations plus importantes, nous n'avons pas adopté de plan spécial.

M. BELL : De quelle substance se sert-on pour la construction de cette gare ?

L'honorable M. EMMERSON : De brique.

M. LENNOX : Je tiendrais à être éclairé sur les articles qui rentrent dans cette augmentation de crédit, outre ce qui est représenté par le crédit revoté.

L'honorable M. EMMERSON : Voici comment se décompose ce crédit : Achat de terrain et frais judiciaires, \$4,300 ; halle aux bagages, agrandissement de la halle à marchandises, déplacement des bâtiments, agrandissement des chevalets à houille, \$5,000 ; quai couvert, de \$6,000 à \$7,000. Construction et inspection des voies, \$5,700.

M. BLAIN : Les ingénieurs et inspecteurs sont-ils choisis dans la localité ?

L'honorable M. EMMERSON : Il y aura un inspecteur local.

M. BLAIN : L'année dernière, les frais de construction et d'inspection se sont élevés à \$2,500.

L'honorable M. EMMERSON : Cet item se rattache à l'inspection des travaux auxquels est affecté le crédit projeté à 32,000 ; il s'agit ici de travaux neufs, y compris le crédit de \$22,000 que nous demandons.

M. BLAIN : L'année dernière, le ministère des Finances nous a dit que ces travaux coûteraient \$32,000.

Il est singulier qu'on nous demande une augmentation de crédit.

L'honorable M. EMMERSON : Il me répugne de croire que le ministre des Finances

ait fait pareille affirmation. A mon avis, nul ministre ne serait autorisé à limiter la dépense qu'il peut être d'urgence d'effectuer à Stellarton. C'est un centre important de chemins de fer et pour le commerce de la houille, et à mon avis il faudra y effectuer de bien plus importantes améliorations que celles projetées actuellement. Le ministre des Finances a dû faire erreur, en affirmant pareille chose.

M. BLAIN : C'est bien possible. C'est une de ces affirmations vagues et nuageuses, qu'il est bien difficile de comprendre.

L'honorable M. EMMERSON : Vous voyez combien je suis précis.

M. BLAIN : Parfaitement. L'année dernière, comme le compte rendu des débats en fait foi, le ministre a déclaré ce que voici :

Le crédit actuel suffira au parachèvement des travaux projetés.

Voilà qui est fort explicite.

L'honorable M. EMMERSON : L'année dernière, le ministre nous a fait l'énumération des travaux qui nécessiteraient une dépense de \$32,000 et il a ajouté que cette somme suffirait au parachèvement de ces travaux, mais nous demandons une nouvelle somme qui sera affectée à l'exécution des autres travaux spéciaux que j'ai mentionnés. Il est impossible d'établir de prévisions absolument précises sur les travaux qui peuvent devenir d'urgence à un endroit comme Stellarton.

Ce n'est qu'au fur et à mesure du développement de la ville et au cours de son évolution qu'il est possible d'établir des prévisions sur les besoins. Le ministre, mon collègue, n'a pas affirmé l'année dernière et je n'affirme pas aujourd'hui, que ce crédit de \$22,000 suffira aux frais de tous les travaux qu'il s'agira à l'avenir d'exécuter à Stellarton. En justice pour la ville, pour le chemin de fer ou pour moi-même, je ne saurais prendre pareil engagement. Le ministre des Finances n'a pas cherché, l'année dernière, à créer une fausse impression dans l'esprit de la Chambre ; rien n'est plus loin de sa pensée.

M. BLAIN : Le ministre a tort d'affirmer que nous cherchons à le cantonner à perpétuité dans le cadre de ce crédit.

L'honorable M. EMMERSON : Je ne voudrais pas me cantonner dans ce crédit pour une année ; il peut surgir une nouvelle situation.

M. BLAIN : Quand le ministre demande un crédit en faveur d'une petite ville comme celle-ci —

L'honorable M. EMMERSON : Il ne s'agit pas d'une petite bourgade.

M. BLAIN : Je n'affirme pas que ce soit une petite bourgade, mais il ne faut pas lui donner des proportions d'une grande ville.